

# (H<sub>2</sub>O) rizon

La lettre d'information du SAGE Scarpe aval  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## > ÉDITO

L'eau est omniprésente sur notre territoire, et plus spécifiquement dans la plaine de la Scarpe. Par ailleurs, la densité de population du bassin-versant y est une des plus élevées de France. Les activités économiques qui s'y sont développées représentent de nombreux emplois. Aussi, la problématique des inondations est essentielle : il s'agit de réduire les dégâts matériels, d'anticiper les risques, de réduire les coûts induits ainsi que de permettre le maintien et la relance des activités humaines, économiques et administratives dans des délais les plus courts.

Mais ce n'est pas quelque chose que nous découvrons aujourd'hui. Notre territoire et ses cours d'eau ont été largement remaniés, modelés, façonnés par l'homme depuis le Moyen Âge pour favoriser l'agriculture, faciliter la navigation, mais aussi pour limiter les crues : beaucoup d'acteurs du territoire agissent depuis longtemps maintenant pour protéger nos habitants et nos activités.

## *Préparons nos territoires à être résilients face aux inondations*

Rappelons également que l'eau n'a pas de frontière, et c'est un défi de pouvoir aujourd'hui coordonner en transfrontalier les actions de lutte contre les inondations.



Wandignies-Hamage, 1991

Cette problématique des inondations a donc logiquement été inscrite dès 2009 dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval. De plus, face aux bilans catastrophiques des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission européenne a adopté en 2007 la « Directive inondations ».

Il s'agit désormais de dépasser le stade du diagnostic, et de répandre les bonnes pratiques à travers l'aménagement du territoire, les modalités de gestion de l'eau, l'accompagnement et la sensibilisation des maires et partenaires.

### **Jean-Paul Fontaine**

Vice-président de la Communauté d'agglomération du Douaisis  
Membre de la Commission locale de l'eau en charge des inondations

# Les inondations : phénomène naturel accentué par l'homme

L'inventaire des évènements passés révèle une forte vulnérabilité du bassin-versant de la Scarpe aval aux inondations. Ces phénomènes peuvent être provoqués par des pluviométries hivernales importantes avec des sols saturés mais parfois aussi par des orages estivaux brefs mais violents. On distingue quatre types d'inondations : **les débordements de cours d'eau, les remontées de nappe, les ruissellements, tant sur les terres agricoles qu'en milieu urbain.** La plus grande particularité du territoire est héritée de l'activité minière : des effondrements dans le sous-sol ont entraîné des affaissements en surface, provoquant d'importants bouleversements hydrauliques. De nombreuses habitations sont aujourd'hui **protégées par les stations de relevage des eaux du minier installées par Charbonnages de France.**

**P**our faire face à ces phénomènes d'inondations variés, la maîtrise de l'urbanisme est un principe essentiel, mais semble encore peu respecté dans les choix d'aménagement du territoire. Plus les espaces sont imperméabilisés, plus les phénomènes de ruissellements sont accentués en milieu urbain. De plus, les constructions dans les zones naturelles de débordements de cours d'eau (prairies en bord à cours d'eau, zones humides...) rendent inefficaces leur rôle de tamponnement des eaux et engendrent des coûts importants pour la collectivité (indemnisation catastrophe naturelle, aménagements pour protéger les habitations...). Enfin, **certaines pratiques agricoles** peuvent également être défavorables, et accentuent localement les risques d'érosion et de coulées de boue.



Commune de Lecelles, novembre 2010

## La cité du Godion de nouveau sous les eaux !

Hier, à partir de 11 heures, une eau boueuse a envahi l'ancien quartier minier de Frais Marais. Au grand désarroi des habitants qui ont dû être évacués dans la soirée. Les travaux effectués récemment pour pallier aux inondations restent visiblement insuffisants.



Une photo de la situation était envoyée pour certains habitants. Cette année, contrairement aux trois précédentes, les dégâts ont été moins importants. Le quartier du Godion a été envahi par les eaux à partir de 11 heures. Au grand désarroi des habitants qui ont dû être évacués dans la soirée. Les travaux effectués récemment pour pallier aux inondations restent visiblement insuffisants.



Le Douaisis trempe... Cette catastrophe, dont les dégâts sont évalués à plusieurs millions d'euros, a entraîné l'évacuation de plusieurs centaines de personnes. Les habitants du quartier du Godion ont dû quitter leurs habitations à la nuit tombée. Les services de secours ont travaillé toute la nuit pour évacuer les personnes et récupérer les biens.

Voix du Nord, Douai, Cité Godion, 1993

**E**n 2070, il y aura moins d'eau, mais les évènements pluvieux extrêmes seront plus fréquents. Les impacts évalués du changement climatique sur la ressource en eau sont multiples. Globalement il fera plus chaud et les précipitations devraient diminuer de 5 à 10 % dans 50 ans.

Toutefois, les prévisions révèlent **une multiplication des phénomènes pluvieux extrêmes**, hivernaux comme estivaux avec des crues brutales, comme lors de l'orage centennal de juillet 2005, et une difficulté croissante d'évacuer les eaux en période de crue. Les impacts sur les pompages, la gestion des ouvrages hydrauliques seront forts, les problématiques d'érosion et ruissellements seront accentuées, et les dégâts matériels croissants. Il y a nécessité d'adapter l'aménagement du territoire et d'améliorer la résilience du bassin versant face à des phénomènes de pluies brefs et intenses.

## ACTUALITÉS



**Stéphanie Gondry a rejoint l'équipe du SAGE en août 2014.** Son poste est financé par les intercommunalités du territoire. Elle se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets en lien direct ou indirect avec l'eau.  
s.gondry@pnr-scarpe-escaut.fr - 03-27-19-19-70

Les membres de la séance plénière de la CLE se sont réunis le 2 octobre 2014 au Pacbo à Orchies. Cela a été l'occasion pour tout le monde de s'exprimer sur les sujets qui leur tiennent à cœur et sur le rôle que le SAGE pourrait jouer. De nombreux sujets ont

été évoqués, confortant les enjeux déjà pris en compte dans le SAGE approuvé en 2009 ; soulevant des inquiétudes sur la gestion des inondations, ou encore des fossés ; évoquant les difficultés rencontrées pour avancer avec le cumul des plans et programmes, les nouvelles contraintes réglementaires, les nouvelles compétences décentralisées ; rêvant d'un avenir radieux pour la Scarpe...

Les comptes-rendus des séances plénières sont téléchargeables sur l'extranet du site du SAGE Scarpe aval. De même retrouvez-y toute l'actualité dans le cadre de la révision du SAGE et les inondations : [www.sage-scarpe-aval.fr/extranet](http://www.sage-scarpe-aval.fr/extranet)

> ZOOM SUR LE BASSIN

## La Scarpe, un bassin versant « pas comme les autres »

Aujourd'hui, l'hydraulique de la plaine de la Scarpe est plus proche de celle des polders et des waterings que d'un bassin versant naturel.

De nombreuses digues, écluses, vannes, stations de pompage (...) ont pour objectif premier d'anticiper les crues et limiter les inondations de faible à moyenne intensité grâce à des systèmes de surveillance à distance des niveaux d'eau et de coordination entre ouvrages. De plus, une gestion saisonnière de ces équipements a été mise en place progressivement depuis une quinzaine d'années afin de renforcer la préservation et la restauration des zones humides et inondables.

Ces ouvrages sont entretenus et gérés par l'Etat et un certain nombre de collectivités qui se sont engagés dans le SAGE approuvé en 2009 à échanger leurs données ou encore à coordonner leurs ouvrages afin de mieux anticiper et faire

face aux événements climatiques. Il reste cependant beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs et, à terme, mettre en place un règlement d'eau facilitant leur mise en œuvre au quotidien.

Si les acteurs locaux ont su transformer ce qui peut paraître un handicap en atout pour le territoire, il ne faut pas perdre de vue que cette gestion a ses limites. Il faut rester humble devant la nature et réfléchir dès à présent à la gestion de crise et développer la culture du risque pour ne pas être dépassé par un événement climatique exceptionnel.



> LA COMMUNE DE BEUVRY-LA-FORÊT

## Retenir l'eau en amont pour prévenir les inondations en aval

La Zone d'Expansion des Crues (ZEC) du Quennebray a été mise en service en 2001 par le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut. Située au nord de la forêt domaniale de Marchiennes, à Beuvry-la-Forêt, elle recouvre une dizaine d'hectares pour une capacité maximale de 70 000 m<sup>3</sup>. Destinée à protéger les communes en aval et en particulier Sars-et-Rosières, elle a fait ses preuves, notamment lors des crues de l'hiver 2002-2003 et de l'été 2005.

Plus qu'un simple ouvrage hydraulique, cette « ZEC » a été conçue avec une volonté commune de lui donner une vocation écologique. Il s'agit aujourd'hui d'une

zone humide et inondable connectée au Courant de l'Hôpital, où différents usages cohabitent (chasse, agriculture), et qui s'intègre tout naturellement au sein d'un cœur de biodiversité dans la trame écologique du territoire.



ZEC du Quennebray, Crue estivale de juillet 2005

### Plusieurs habitations évacuées à Quiévrechain et Sars-et-Rosières Au secours! L'eau monte...

Cela n'est pas vraiment une surprise. A force de pleuvoir, il fallait bien que l'eau déborde, et c'est dans ces cuvettes naturelles, le long de la frontière belge et entre Saint-Amand-les-Eaux et Orchies, que l'inondation menace. On nourrissait, hier soir, les plus grandes craintes pour les heures qui allaient suivre, car l'alerte avait été donnée depuis 16 h, face à la progression de 20 cm par heure du niveau de l'Aunelle à Quiévrechain et de l'Hogneau à Crespin. La situation n'était pas meilleure dans l'Amandinois, où l'on craignait hier soir, qu'une bonne dizaine de maisons soient atteintes, tandis qu'à Mortagne-du-

Nord où se marient la Scarpe et l'Escaut, le niveau du canal dépassait de 1,50 m sa cote normale...

#### Routes coupées

Les maires, les services publics et les centres de secours étaient en alerte dès le début de la journée, prenant des mesures pour parer à l'urgence. Ainsi à Crespin, où l'on craignait pour la rue des Déportés, le chemin de Compose, le moulin, et bien sûr, les digues en direction de Thivencelle, on a disposé des provisions de sacs de sable et de terre pour obstruer d'éventuelles brèches. La bretelle de service de l'autoroute a été fermée à la circulation, ainsi que le chemin départemen-

tal entre Crespin et Saint-Aybert.

A Quiévrechain, c'est, comme d'habitude, la cité du Corbeau qui est menacée. Des sacs de terre ont été disposés devant les bas de portes et les soupres, et deux habitations ont été préventivement évacuées, rue de la Planche.

A Sars-et-Rosières, où le "courant de l'Hôpital" fait encore des siennes, le maire a préféré aussi faire évacuer cinq personnes âgées, qui ont été prises en charge par leur famille.

Toute la nuit des patrouilles devaient surveiller la montée des eaux : mais, c'est certain, on ne prévoyait pas de dormir beaucoup dans ces villages...

J.T.

Cet aménagement a toutefois coûté près de 150 000 euros et ne doit pas faire oublier qu'il est avant tout important de préserver les zones naturelles d'expansion des crues relictuelles. Autrement dit, il est nécessaire de penser l'aménagement du territoire de telle sorte qu'il n'y ait plus besoin, à terme, de créer de nouvelles zones de ce type.

# La Directive Inondation : vers une gestion à long terme des risques

Comment réagirons-nous en cas d'inondations centennales voire millénales ? C'est la réflexion impulsée par la Commission Européenne dans les territoires à travers la Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation adoptée en 2007. Dans le cas d'un événement climatique exceptionnel, où les inondations paralyseront l'ensemble du réseau hydrographique, menaceront les habitations, et ralentiront l'activité économique, comment devront réagir les secours, les maires, les écoles, les industries, les établissements recevant du public... pour limiter les dégâts et assurer un « retour à la normale » le plus rapidement pour réduire le coût des dommages économiques ?

La Directive Inondation est déclinée notamment sur les territoires où des enjeux importants en

termes de population et d'activités économiques ont été évalués. Le bassin versant de la Scarpe aval a été identifié comme « Territoire à Risque d'Inondation » (TRI). Dans ce cadre, une concertation a été initiée le vendredi 7 novembre 2014 à Wallers-Arenberg sur le bassin-versant de la Scarpe aval. Ce séminaire co-animé par les services de l'Etat (DDTM et DREAL) et l'équipe du SAGE Scarpe aval a réuni l'ensemble des parties prenantes pour partager les connaissances et les manques en matière de risques inondation, d'aménagement du territoire, de culture du risque et de gestion de crise.

## Toutes les infos en ligne :

Site des Services de l'Etat : [www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation](http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation)



Séminaire inondation, Wallers-Arenberg, 07/11/2014

Abscon  
Aix  
Anhiers  
Aniche  
Auberchicourt  
Aubry-du-Hainaut  
Auchy-lez-Orchies  
Bachy  
Bellaing  
Bersée  
Beuvry-la-Forêt  
Bousignies  
Bouvignies  
Brillon  
Bruille-lez-Marchiennes  
Bruille-Saint-Amand  
Château-l'Abbaye  
Coutiches  
Dechy  
Douai  
Ecaillon  
Emerchicourt  
Erchin  
Erre  
Faumont  
Fenain  
Flines-les-Râches  
Guesnain  
Hason  
Haveluy  
Helesmes  
Hérin  
Hornaing  
Lallaing  
Landas  
Lecelles  
Lewarde  
Loffre  
Marchiennes  
Masny  
Maulde  
Millonfosse  
Moncheaux  
Monchecourt  
Mons-en-Pévèle  
Montigny-en-Ostrevent  
Mortagne-du-Nord  
Mouchin  
Nivelle  
Nomain  
Oisy  
Orchies  
Pecquencourt  
Petite-Forêt  
Râches  
Raimbeaucourt  
Raismes  
Rieulay  
Roost-Warendin  
Rosult  
Roucourt  
Rumegies  
Saint-Amand-les-Eaux  
Saméon  
Sars-et-Rosières  
Sin-le-Noble  
Somain  
Thun-Saint-Amand  
Tilloy-lez-Marchiennes  
Villers-au-Tertre  
Vred  
Wallers  
Wandignies-Hamage  
Warlaing  
Waziers

## LE MOT DE L'AGENCE DE L'EAU

### Consultation du public sur l'avenir de l'eau

Depuis le début de l'année 2014, notre bassin a engagé une mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du programme de mesures qui s'appliqueront pour la période 2016-2021. Afin de recueillir les remarques du plus grand nombre sur ces documents, une consultation du public aura lieu du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. Cette consultation portera également sur la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et la Directive Inondation (DI).

Pour plus d'information :

Rendez-vous au Majestic de Douai le 14 janvier de 09h30 à 12h30 ou consultez le site internet de l'agence de l'eau Artois Picardie [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr) et donnez votre avis.



(H<sub>2</sub>O)rizon

Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux - Tél.: 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71. E-mail : [sage@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:sage@pnr-scarpe-escaut.fr) - Site internet : [www.sage-scarpe-aval.fr](http://www.sage-scarpe-aval.fr) **Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) :** Alain Bocquet. **Directeur de publication :** Erick Charton. **Rédaction :** Elise Caron, Tanguy Lefort, Géraldine Aubert, Emmanuel Dubois. **Crédit photos :** Samuel Dhote, Pays Pévélois, PNRSE. **Conception graphique :** auddice [www.auddice.com](http://www.auddice.com) **Impression :** Décembre 2014 - 2 000 exemplaires. ISSN 1767-5278.